



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

Service Etat civil – Elections – Cimetière

Tél ; 04.90.39.71.00

PASSEPORT

Lieu d'obtention :

Toutes les mairies équipées de station biométrique pour les passeports.

Pour le département du Vaucluse, les mairies dotées de la station sont Sorgues, Avignon. Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, le Pontet, Monteux, Morières, Orange, Pernes, Pertuis, Sarrians, Vaison la Romaine, Valréas, Vedène.

Pour la Commune de Sorgues, les dossiers sont déposés au Centre administratif, route d'Entraigues

ATTENTION

Les dossiers des passeports sont pris uniquement sur rendez-vous

Prise de rendez-vous par téléphone au 04.90.39.71.00

Qui peut faire la démarche ?

Toute personne de nationalité française

Coût :

- 86 € en timbres fiscaux pour les majeurs
- 42 € en timbres fiscaux pour les mineurs de 15 à 17 ans inclus
- 17 € en timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (timbres dématérialisés), dans un bureau de tabac ou à la Perception

Durée de validité :

- 10 ans pour les majeurs
- 5 ans pour les mineurs

Renseignements pratiques :

Vous devez préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne sur Service Public.fr. Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « pré-demande Passeport » en ligne (rubrique Mon compte>Effectuer une nouvelle pré-demande).

La présence du demandeur (et de son représentant légal pour les mineurs) est indispensable au dépôt du dossier.

Délai d'obtention :

Environ 1 mois après le dépôt du dossier.

Attention, afin d'éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage, les usagers doivent anticiper leurs démarches et prendre un rendez-vous suffisamment à l'avance.

Pièces à fournir :

Les pièces à fournir sont différentes suivant les dossiers.

Il convient de consulter le site service-public.fr (papiers – citoyenneté)